

Bon No: 003306478		1ere Gachée: 12:20 (1)		Date: 30/04/2026 reap230426141713		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2): 03 29 70 65 95		Véhicule:	
client: 411309		MGVO		STE MACONNE.GENER.VAL D'O LIEU DIT VOIE DE BEAULIEU 55250 Seuil-d'Argonne		P99 PUMI SOUFFLET	
chantier: 130940						M99 SOUFFLET	
		Chaumont-sur-Aire		55260 Chaumont-sur-Aire		CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
13:30				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)	
NFB403A360		BPS				XA3	
						Classe Chlorure CL 0,65	
						consistance(7) Dmax	
						S3 20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)	
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES						0	
						Résistance caractéristique(4)	
						C40/50	
appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE PUMI 3H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700		NOM:	
						signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):							
type et quantité:				signature:			
demandeur:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1